

## Notes aux candidats

### Qu'est-ce que le test ?

- C'est un test qui permet de communiquer en anglais – ce n'est pas un test de connaissance opérationnelle.
- C'est un test en anglais courant dans le domaine aéronautique - Ce n'est pas un test de phraséologie professionnelle en langue anglaise.
- Il y a un entretien face à face avec un examinateur dont la durée est de 20 à 25' et ce décompose en 3 sections :

#### Section 1 : introduction

On vous posera une série de questions simples associées à votre domaine professionnel. Il n'y a pas de réponses bonnes ou mauvaises. Il vous faudra démontrer que vous comprenez les questions en expliquant votre rôle dans le domaine aéronautique.

#### Section 2 : compréhension interactive

Il y a 3 parties dans cette section. Dans chaque section il vous faudra écouter une série d'enregistrement, enregistrée par des professionnels de langue anglaise. L'enregistrement ne sera diffusé qu'une seule fois, à moins que vous ne demandiez une seconde écoute. Vous n'aurez pas la possibilité de l'écouter une 3<sup>ème</sup> fois.

Il est interdit de prendre des notes.

Dans la 1<sup>ère</sup> partie il y a 10 enregistrements dans lesquels il y a un pilote ou un contrôleur qui parlent dans le contexte d'une situation aéronautique particulière. Après chaque enregistrement, vous devez démontrer que vous comprenez la situation en répétant les éléments ou en les expliquant selon votre propre interprétation. Tous les renseignements sont importants.

Dans la 2<sup>ème</sup> partie, il y a 3 enregistrements relatifs à des contextes exceptionnels d'ordre plus général. Après chaque enregistrement, vous avez 20 secondes pour donner un conseil à l'interlocuteur. Il n'y a pas de bonnes réponses mais vous devrez démontrer que vous comprenez la situation en donnant des conseils appropriés.

Dans la 3<sup>ème</sup> partie vous devrez décrire et commenter des photos.

Il y aura 2 photos ayant un lien l'une avec l'autre que vous devrez décrire et comparer.

Vous aurez 30 secondes pour commenter la 1<sup>ère</sup> photo et des questions vous seront posées sur la 2<sup>ème</sup>.

Ensuite on vous posera des questions sur les 2 photos.

Finalement, vous prendrez part à une discussion sur des thèmes aéronautiques généraux associés aux photos qui vous ont été présentées.

## A qui est destiné ce test ?

Aux pilotes privés, professionnels, stagiaires (avion ou hélicoptère) contrôleurs aériens stagiaires ou qualifiés et aux opérateurs radios.

## Comment se déroule le test ?

Vous devez arriver au moins 30 minutes avant l'heure du test afin que le responsable soit en mesure de vous enregistrer et de vous prendre en photo (photo, qui figurera sur votre certificat).

Assurez-vous que vous détenez un passeport ou une carte nationale d'identité valides correspondant au nom sous lequel vous avez été enregistré. Le test ne pourra se faire que si cette condition est remplie.

Les téléphones portables doivent être laissés à la réception. Le test sera enregistré pour des raisons de conformité.

Si vous contestez les éléments suscités mentionnez-le au responsable.

Les résultats du test ne seront pas disponibles immédiatement, il est inutile de les demander au testeur.

## Reconnaissance des certificats de compétences linguistiques en langue anglaise obtenu dans un LPO agréée par un état membre de l'UE (article FCL.055 du règlement Européen (UE) n°1178/2011 du 3 novembre 2011 – dit Aircrew

Le candidat devra transmettre les documents suivants, lors de sa demande :

- 1) – copie de l'attestation de l'approbation de l'organisme LPO par l'autorité dont il dépend sur lequel devront figurer les informations suivantes :
  - le nom de l'organisme LPO et son numéro d'agrément
  - la date de fin de validité de l'agrément de l'organisme (LPO)
  - le cachet et la signature d'un responsable de l'Autorité de l'Etat membre de l'UE, de l'EEE (Islande, Liechtenstein et Norvège) ou de la Suisse qui a délivré l'approbation
  - l'approbation pour conduire :
    - ✓ l'examen de compétence linguistique spécifié au paragraphe FCL-055 – b de l'Aircrew
    - ✓ l'évaluation des niveaux de compétence linguistique spécifiés au paragraphe FCL.055 – c de l'Aircrew
    - ✓ la liste des examinateurs (LPE) rattachés à l'organisme

Si ces informations ne figurent pas sur l'attestation d'approbation émise par l'autorité dont dépend l'organisme LPO, elles devront être attestées par un Certificat émis par le LPO sous son timbre, signé du responsable, daté et revêtu de son cachet.

2) – Copie du certificat de réussite à l'examen de compétence linguistique du candidat sur laquelle devront figurer les informations suivantes :

- nom, prénom, date de naissance du candidat
- date à laquelle s'est déroulé l'examen
- la réussite de l'examen de compétence linguistique de langue anglaise passée avec le candidat et le niveau obtenu, avec les références aux paragraphes FCL.055 – b et c de l'Aircrew
- le cachet et la signature de l'examineur (LPE) ou du responsable de l'organisme (LPO)
- le numéro du certificat
- **déclaration sur l'honneur du candidat sur la copie du certificat certifiant qu'il est conforme à l'original qu'il conserve et s'engage à tenir à disposition de la DGAC**

**Quels sont les niveaux de compétence délivrés ?**

Le test est organisé en conformité avec l'échelle de compétence linguistique définie par l'OACI. Le candidat obtiendra un score de 1 à 6 (**sauf licence française de 1 à 5**) sur l'ensemble des critères d'évaluation de compétences du candidat.

La note finale de compétence linguistique sera la plus basse note obtenue sur l'ensemble des critères du test.

Toutes ces informations seront consignées sur le Certificat.

#### **Délivrance du certificat**

Le Certificat sera imprimé et posté sous **10 jours ouvrés** après le test.

**Pour des informations complémentaires et pour** visualiser un exemple de test, consultez la page [www.tea-test.com](http://www.tea-test.com)